



Communiqué de presse
Le 12 avril 2010

Les récentes réformes fiscales pénalisent l'emploi dans la distribution d'ameublement et d'équipement de la maison

Dans un courrier adressé cette semaine aux 920 Députés et Sénateurs français, la Fédération Française du Négoce de l'Ameublement et de l'Équipement de la Maison, les appelle à corriger les effets négatifs pour l'emploi dans ce secteur des récentes réformes fiscales.

La profession avait jusqu'à présent préservé sa capacité de création d'emplois. Rien que pour l'ameublement, les effectifs ont ainsi crû de 21% de 2000 à 2008, passant de 50 800 à 61 000 salariés sur cette période (source UNEDIC). Tous ces emplois initialement peu qualifiés présentent l'avantage d'être non délocalisables.

Adoptées sans réelle concertation, les réformes fiscales votées en 2008 et 2009 (TLPE, TASCUM, CET...) sont préjudiciables à ce dynamisme. Elles assimilent en effet l'ameublement/équipement de la maison à d'autres circuits de distribution, alors que ses nombreuses particularités (au premier rang desquelles de très importants besoins en surfaces d'exposition) induisent des capacités contributives sans commune mesure.

La TLPE est ainsi devenue un impôt majeur ! Pour un magasin d'ameublement traditionnel, le montant régulièrement appelé de cette taxe équivaut désormais au coût annuel d'un Contrat de professionnalisation. Pour un magasin spécialisé de vente à emporter, elle représente la masse salariale annuelle d'un vendeur à mi temps ou de deux contrats de professionnalisation !

Ces spécificités sont aujourd'hui ignorées par les principaux barèmes d'impositions et la FNAEM appelle à un correctif rapide de ces derniers pour atténuer leurs effets négatifs sur l'emploi.

A propos de la FNAEM

La Fédération française du négoce de l'ameublement et de l'équipement de la maison est depuis 2002 l'unique organisation professionnelle représentant au niveau national la branche du négoce de l'ameublement.

Elle rassemble aujourd'hui plus de 2400 points de vente, dont les parts du marché national de l'ameublement sont estimées à 75%. Ce marché connaît une croissance annuelle moyenne de 3,2% au cours des quatre dernières années et pèse 9 milliards d'euros.

La FNAEM réunit tous les types de distribution : les principales enseignes et groupements de magasins spécialisés dans l'ameublement et l'équipement de la maison, opérant au niveau national ainsi qu'une large majorité de négociants affiliés ou indépendants, regroupés au sein d'une trentaine de Chambres régionales.

L'ensemble des informations concernant la FNAEM et ses activités est disponible à l'adresse suivante : www.fnaem.fr

Contacts presse :

Marie-Amélie Roguet

Cohn & Wolfe

37, rue de Bellefond

Tél : + 33 1 49 70 43 55

Email : marie-amelie.roguet@cohnwolfe.com